

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2012

**MOBILISATION DU FONCIER PUBLIC EN FAVEUR DU LOGEMENT ET OBLIGATIONS
DE PRODUCTION DE LOGEMENT SOCIAL - (N° 200)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 390

présenté par
Mme Linkenheld

ARTICLE PREMIER

À la dernière phrase de l'alinéa 10, après le mot :

« complétée »

insérer les mots :

« selon les mêmes modalités ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel vise à appliquer les dispositions analogues de validation des terrains qui intégreront la liste à la demande des personnes morales à celles mise en œuvre pour la liste des terrains définie par le représentant de l'État dans la région.